

**2016 Décembre**

## **LES LOCATAIRES DE PLUS EN PLUS MÉCONTENTES**

En 2015, la Confédération générale du logement (COL) a reçu 2934 plaintes contre 2344 en 2014, soit une hausse de 25 % en un an.

Le secteur locatif représente 76,07 % des plaintes des usagers du logement, alors que la France compte 39,3 % de locataires (dont 21,9 % dans le parc locatif privé et 17,4 % en logement social).

En cause : la non-restitution du dépôt de garantie et les troubles de jouissance (insalubrité, humidité, fuites d'eau, chauffage, etc.).